Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/05/2025 - 8484 - 2010 B 04297 - 528 431 786 - ABIY- BRILLE SERVICES

ABIY
BRILLE SERVICES
NETTOYAGE & ENTRETIEN

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES
ECONOMIQUES DE VERSAILLES
1 Place André Mignot
78011 VERSAILLES CEDEX

Buchelay le, 28 avril 2025

Vos Ref : C1_BIL*2010B04297*CAZ*2025/35641*528431786

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande de règlement d'un montant de 42.03 euros. Cependant, nous avons reçu de votre part une facture de trop perçu et un remboursement par chèque pour ce même montant.

Ayant compris dès réception qu'il devait s'agir d'une erreur, nous n'avons pas encaissé ce chèque et vous le retournons avec la facture correspondante.

Nous considérons ne pas avoir à régler les 1.30 € pour couvrir vos frais de demande de renseignements ou pièces manquantes compte tenu que nous ne sommes pas à l'origine de cette situation.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

CHANDRAKUMARAN Nagalingam
Le Gérant

Immeuble INNEOS 1500 avenue de la Grande Halle 78200 BUCHELAY - ☎ 01.30.93.30.65 abiy-brille-services@sfr.fr
R.C.S. Versailles B 528043107 86- N° SIRET : 528 431 786 00029 code APE 8121 Z - SARL au capital de 15000 euros

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17/03/2025

SARL ABIY BRILLE SERVICES
Société à Responsabilité Limitée
Capital Social : 15 000.00 euros
Siège Social : 1500 Avenue de la Grande Halle
78200 BUCHELAY
RCS de Versailles N° : 528 431 786

L'an deux mil vingt-cinq,
Le dix-sept mars.

Les associés de la SARL ABIY BRILLE SERVICES se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur CHANDRAKUMARAN Nagalingam, en assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024 pour délibérer notamment sur l'affectation du résultat ci-après :

RESOLUTION N° 5 : AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

L'assemblée générale décide d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social selon les modalités suivantes :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	**57 842.84€**
Mise en distribution réserves facultatives	**2 157.16€**
Montant Brut Distribuable	**60 000.00€**
Retenue à la source	**18 000.00€**
Solde net	**42 000.00€**

La collectivité des associés décide de mettre en distribution une partie des bénéfices mis antérieurement en réserves facultatives, soit une somme globale de 2 157.16€.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU PROFIT DES ASSOCIES

La collectivité des associés décide de mettre en distribution la somme de 60 000.00€

	Monsieur CHANDRAKUMARAN Nagalingam	**Madame CHANDRAKUMARAN Abirami**
Dividendes bruts taxables	30 000.00€	30 000.00€
Eligibles à l'abattement 40%	oui	oui
Dispense prélèvement acompte	non	non
Montant acompte 12.8%	3 840.00€	3 840.00€
Dividendes soumis au RSI	0.00€	0.00€
Dividendes soumis à 17.2%	30 000.00€	30 000.00€
Prélèvements sociaux	5 160.00€	5 160.00€
Dividendes nets à percevoir	21 000.00€	21 000.00€

Ce dividende sera payé le 17/03/2025, par virement bancaire.

CN

La collectivité des associés prend acte des obligations fiscales à réaliser. A ce titre, la société a l'obligation dans les 15 jours du mois suivant celui du paiement des présents dividendes d'adresser au service des impôts de son siège social la déclaration N°2777 D.
Cette déclaration devra être accompagnée du versement de la somme de 18 000€ comprenant :

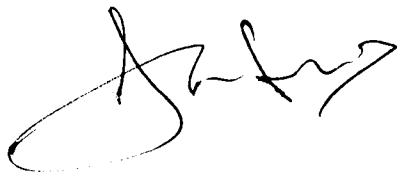
- le cas échéant, le nouvel acompte forfaitaire d'impôt sur le revenu de 12.8 % sur les dividendes pour ceux des associés qui n'ont pas justifié pouvoir en être exonérés compte tenu du montant de leur revenu fiscal de référence lié aux revenus de 2023.
- les prélèvements sociaux dus au taux de 17.2 % sur la base des dividendes qui ne sont pas soumis aux cotisations sociales.

La collectivité des associés donne tous pouvoirs à la gérance pour faire la déclaration N°2777 D et procéder au paiement à réaliser. Il est rappelé que les retenues à la source ci avant restent toutefois à la charge des associés concernés.
Elle donne également pouvoir à la gérance pour effectuer, le cas échéant, auprès des organismes sociaux, conformément à l'article L131-6 du code de la sécurité sociale et/ou à l'article L 731-14 du code rural, les déclarations sociales nécessaires suite à la mise en distribution.
Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La gérance



[redacted] Bilan

Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	49 000		49 000	49 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 390	3 390		
Autres immobilisations corporelles	42 356	6 480	35 877	5 800
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 400		1 400	500
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**96 146**	**9 869**	**86 277**	**55 300**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 440		1 440	2 148
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	63 026		63 026	96 217
Autres créances	17 027		17 027	13 699
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	154 420		154 420	111 503
Charges constatées d'avance (3)	120		120	110
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**236 032**		**236 032**	**223 677**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	332 178	9 869	322 309	278 977

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

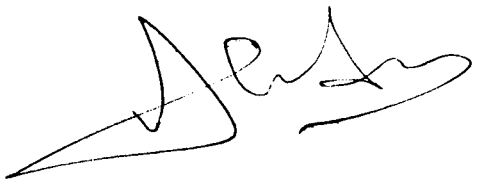
CN

[redacted] Bilan

[redacted]

CAPITAUX PROPRES		
Capital	15 000	15 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 500	1 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	152 676	136 027
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**57 843**	**46 649**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**227 018**	**199 176**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	15 175	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	152	100
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 413	7 755
Dettes fiscales et sociales	66 520	71 916
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	31	31
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**95 290**	**79 802**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	322 309	278 977

(1) Dont à plus d'un an (a)	5 177	
(1) Dont à moins d'un an (a)	90 113	79 802
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



CV

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL SARL ABIY BRILLE SERVICES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2024, dont le total est de 322 309 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 57 843 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/1900 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	49 000			49 000
Immobilisations corporelles	40 846	40 072	35 172	45 746
Immobilisations financières	500	1 000	100	1 400
Total	90 346	41 072	35 272	96 146
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	35 046	7 150	32 326	9 869
Immobilisations financières				
Total	35 046	7 150	32 326	9 869
ACTIF NET				86 277

Les flux s'analysent comme suit :

Ventilation des augmentations			
Virements de poste à poste			
Virements de l'actif circulant			
Acquisitions	40 072	1 000	41 072
Apports			
Créations			
Réévaluations			
Augmentations de l'exercice	40 072	1 000	41 072
Ventilation des diminutions			
Virements de poste à poste			
Virements vers l'actif circulant			
Cessions	35 172	100	35 272
Scissions			
Mises hors service			
Diminutions de l'exercice	35 172	100	35 272

[redacted] Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

[redacted]

Éléments achetés
Éléments réévalués
Éléments reçus en apport

Total	49 000

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 81 572 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

[redacted]

Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 400		1 400
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	63 026	63 026	
Autres	17 027	17 027	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	120	120	
Total	81 572	80 172	1 400

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 40 titres d'une valeur nominale de 375,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 95 290 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)			
Autres emprunts obligataires (*)			
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine			
- à plus de 1 an à l'origine	15 175	9 997	5 177
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	52	52	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 413	13 413	
Dettes fiscales et sociales	66 520	66 520	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (**)	131	131	
Produits constatés d'avance			
Total	**95 290**	**90 113**	**5 177**

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	20 000
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	4 825
(**) Dont envers les associés	100

[redacted] Notes sur le bilan

Charges à payer

[redacted]	
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	7 302
Intérêts courus	52
CONGES A PAYER	8 077
AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	5 950
PROV CHARGES S/CP	2 261
ORGANISMES SOCIAUX A PAY.	2 824
ETAT CHARGES A PAYER	934
Total	27 400

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

[redacted]	
CHARGES CONSTAT. D AVANCE	120
Total	120

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17/03/2025

SARL ABIY BRILLE SERVICES
Société à Responsabilité Limitée
Capital Social : 15 000.00 euros
Siège Social : 1500 Avenue de la Grande Halle
78200 BUCHELAY
RCS de Versailles N° : 528 431 786

La collectivité des associés propose d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social de l'exercice de la manière suivante :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	**57 842.84€**
Mise en distribution réserves facultatives	**2 157.16€**
Montant Brut Distribuable	**60 000.00€**
Retenue à la source	**18 000.00€**
Solde net	**42 000.00€**

La collectivité des associés décident de mettre en distribution une partie des bénéfices mis antérieurement en réserves facultatives, soit une somme globale de 2 157.16€.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU PROFIT DES ASSOCIES

La collectivité des associés décide de mettre en distribution la somme de 60 000.00€

	Monsieur CHANDRAKUMARAN Nagalingam	**Madame CHANDRAKUMARAN Abirami**
Dividendes bruts taxables	30 000.00€	30 000.00€
Eligibles à l'abattement 40%	oui	oui
Dispense prélèvement acompte	non	non
Montant acompte 12.8%	3 840.00€	3 840.00€
Dividendes soumis au RSI	0.00€	0.00€
Dividendes soumis à 17.2%	30 000.00€	30 000.00€
Prélèvements sociaux	5 160.00€	5 160.00€
Dividendes nets à percevoir	21 000.00€	21 000.00€

Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La gérance

CDV